

Libération pour Irina Mysliakovskaia

St-Georges-de-Champlain, le 5 mars 2015 - Irina Mysliakovskaia, qui avait écopé d'une peine de 4 ans de prison pour avoir causé la mort de Katherine Beaulieu en mai 2010, vient d'obtenir sa libération. En effet, la décision a été prise hier par la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC).

Condamnée à 50 mois de pénitencier, madame Mysliakovskaia n'aura passé qu'un an derrière les barreaux et aura obtenu sa libération totale après avoir passé huit mois en maison de transition, et ce, malgré un bris de condition survenu en novembre 2014.

Rappelons qu'Irina Mysliakovskaia était entrée en collision avec la voiture de Katherine Beaulieu sur l'autoroute 55 en mai 2010, entraînant la mort de la jeune femme de 21 ans. À la suite d'un long procès, madame Mysliakovskaia avait été reconnue coupable pour les trois chefs d'accusation déposés contre elle (conduite avec les facultés affaiblies causant la mort, conduite dangereuse causant la mort et conduite d'un véhicule avec un taux d'alcool dépassant 80 mg par 100 ml de sang).

-30-

Pour plus de détails, ou pour une entrevue,
veuillez communiquer avec :

Madame Lise Lebel

Téléphone : 819 698-6444

Courriel : lise@katherinebeaulieu.org